

Directive : dates à biffer

Les dates à biffer doivent être saisies en ligne sur le portail **jusqu'au date d'email**

Login

- Les dates à biffer peuvent être saisies dès maintenant en ligne sur le portail de swiss unihockey <https://portal.swissunihockey.ch>
- Chaque arbitre **doit** saisir en ligne ses dates à biffer. Exception : Les deux arbitres doivent saisir leurs dates d'indisponibilité **ensemble** (une saisie électronique pour les deux) sur le portail de swiss unihockey. Les dates biffées sont valables automatiquement pour la paire d'arbitres.
- Le délai d'inscription écoulé, les arbitres ne peuvent plus saisir de dates en ligne.

Dates à biffer

- Biffez les dates où vous **ne serez pas** disponibles!
- **Le nombre de dates à biffer autorisées ne doit et ne peut pas être dépassé**, même si le nombre autorisé de dates biffées ne suffit pas pour biffer toutes les dates auxquelles on est engagé comme joueur. Si sur le plan provisoire d'engagement, tu es engagé comme arbitre alors que tu l'es déjà comme joueur, tu peux faire usage de ton droit de recours pendant les 10 jours suivant l'envoi du plan d'engagement.
- Si tu n'es **que partiellement indisponibles** un jour, tu **dois biffer toute la journée**. Des indications complémentaires et des souhaits particuliers ne peuvent pas être pris en compte pendant la phase de saisie automatique du plan d'engagement.

Le nombre des dates à biffer permis conformément le règlement des arbitres art. 8.3 :

Qualification	1 ^{re} moitié de la saison (septembre-décembre)	2 ^e moitié de la saison (janvier-avril)
NMA, NMB, NDA, G1, G2	réglementation spéciale	réglementation spéciale
G3	5 par jour de la semaine	4 par jour de la semaine
G4	5 par jour de la semaine	4 par jour de la semaine
G5	5 par jour de la semaine	4 par jour de la semaine
R1, R2	réglementation spéciale	réglementation spéciale Regelung
R3, R4, R5, R6	au total 21 (dont 6 dimanches max.)	au total 21 (dont 6 dimanches max.)
R7	au total 21 (dont 5 samedis max.)	au total 21 (dont 5 samedis max.)

Pas de dates à biffer

- Si tu n'as pas de dates à biffer, il faut cocher l'option « an allen Daten verfügbar » (Disponible pour toutes les dates) sur le portail et enregistrer l'entrée.
- Les arbitres qui ne biffent aucune date ou qui n'ont pas de dates à biffer et qui ne l'indiquent pas sur le portail sont annoncées au juge disciplinaire. En outre, elles reçoivent d'office un plan d'engagement et ne peuvent pas recourir contre celui-ci.

Plus de matches

- Les arbitres qui sont **prêts à arbitrer plus de matches** que la normale (voir directive RAD 7), cochent la case correspondante (possible sur le portail sous la rubrique Stammdaten / données de base).

Liens avec des équipes

- **Liens avec des équipes** (supplémentaire au club de base comme arbitre) sont aussi à annoncer par e-mail à skrs@swissunihockey.ch jusqu'au délai d'échéance.